

FOOT LYON RHÔNE

PV 482 DU JEUDI 2 JUILLET 2020

Page 1

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05

sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 29 Juin 2020

Président : Bernard COURRIER.

Membres: Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar

TOUATI.

Absents excusés: Maurice MOURROZ, Jean-Michel JASTRZAB. **Contacts téléphoniques**: Bernard COURRIER 06 78 73 69 47



MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toutes les demandes, en rapport avec les classements, les Montées/Descentes et les poules établies pour la saison 2020-2021 doivent être effectuées par messagerie via la <u>boîte mail officielle du club</u>.

Nous vous rappelons que tout écrit doit être <u>nominativement</u> signé et adressé à la <u>Commission Sportive et des</u> <u>Compétitions</u>.



COMPOSITIONS DES POULES SAISON 2020/2021

Suite au tirage des poules du Jeudi 25/06, certaines modifications ont été apportées, comme suit :

SENIORS D2:

Poule A: FC VENISSIEUX 3 est remplacé par EXEMPT.

Poule B: FC VENISSIEUX 3 intègre cette poule.

SENIORS D3:

Poule A: ACS MAYOTTE 1 est remplacé par FC TARARE 1.

Poule B: ACS MAYOTTE 1 remplace FC TARARE 1.

<u>Poule D</u>: CHAPONNAY MARENNES 3 ne repart pas.

GREZIEU LE MARCHE 2 remplace CHAPONNAY MARENNES 3.

ES TRINITE LYON 2 intègre cette poule.

Poule C: ES TRINITE 2 LYON est remplacé par EXEMPT.

Poule E: GREZIEU LE MARCHE 2 est remplacé par EXEMPT.

SENIORS D4:

Poule C: LYON MACCABI 2 ne repart pas et est remplacé par EXEMPT.

U15 D2:

Poule A: FC MENIVAL 1 intègre cette poule.

Poule B: FC MENIVAL 1 est remplacé par EXEMPT.

U17 D3:

Poule D: ES TRINITE 2 ne repart pas et est remplacé par EXEMPT.

Les clubs doivent positionner leurs désidératas (alternances / concordances) lors de l'inscription de leurs équipes sur Footclubs.

Afin de préparer au mieux les poules pour la saison prochaine, les clubs qui ne réengagent pas une équipe pour la saison 2020/2021 peuvent, dès à présent, nous le faire savoir par mail.



FOOT LYON RHÔNE

PV 482 DU JEUDI 2 JUILLET 2020

Page 2



ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain.

La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.



ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.
- Le cas échéant, la dénomination de l'entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2019/2020 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.



COUPE DE FRANCE

Ouverture des Engagements

La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2020-2021 de la Coupe de France (seniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Footclubs (sans cet accord, l'engagement n'est pas validé).

La date limite d'engagement est fixée au 20 Juillet 2020 (dernier délai).

DATES DES TOURS REGIONAUX:

Suite à la validation du Conseil de Ligue du 06 Juin 2020, le calendrier suivant a été fixé :

- <u>06 Septembre 2020</u> : 1er tour (avec entrée des clubs R3)
- 13 Septembre 2020 : 2ème tour (possibilité entrée des clubs R2 suivant le nombre d'engagés)
- 20 Septembre 2020 : 3ème tour (entrée des clubs N3, R1 et R2)
- 04 Octobre 2020 : 4ème tour (entrée des clubs N2)
- 17 Octobre 2020 : 5ème tour (entrée des clubs N1)
- <u>01 Novembre 2020</u> : 6ème tour